

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du - 7 SEP. 2018

portant nomination de Monsieur Pierre GADOIN
en qualité de directeur interrégional adjoint à la direction interrégionale des services
pénitentiaires de Lille.

NOR : JUSK1824773A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Vu la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 6 août 1958 modifiée par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative
au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires
des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2010-1638 du 23 décembre 2010 modifié relatif au statut d'emploi de directeur
fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu le décret n° 2010-1640 du 23 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des
directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2010 fixant la liste et la localisation des emplois de directeur
fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du ministère de la justice
classés en première catégorie ou en deuxième catégorie,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre GADOIN, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe, est
nommé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, en qualité de directeur
interrégional adjoint, à compter du 10 septembre 2018.

Article 2

En application des dispositions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par extrait au *Bulletin officiel* de la République française et notifié à l'intéressé.

Fait le 7 septembre 2018

Pour la ministre et par délégation,

ns
